

# REGLEMENT INTERIEUR de l'association "Country Line Dance J.F.K.77"

1. La cotisation au club de « Country Line Dance J.F.K.77 » est une cotisation annuelle à payer à l'inscription, avec facilités de paiement.
2. Un certificat médical devra être fourni à l'inscription.
3. Il est obligatoire de rentrer dans la salle avec des **chaussures de sport** (chaussures à talons pointus strictement interdites) et de laisser à l'extérieur ses chaussures de ville. Une tenue adéquate est demandée pour suivre les cours.
4. L'inscription à un cours de danse implique de l'**assiduité**, être présent au cours et à l'heure.
5. Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires sauf avis contraire.
6. **Le professeur se réserve le droit d'exclure un adhérent ayant un comportement irrespectueux, déplacé ou perturbateur.**
7. Tout adhérent considéré comme mauvais payeur se verra refuser une inscription à la rentrée suivante sauf si la situation est régularisée.
8. Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. L'association décline toute responsabilité avant et après le cours.
9. L'association n'est pas responsable des vols d'objets laissés aux vestiaires ou ailleurs.
10. Tout adhérent ne pourra être remboursé (s'il veut arrêter en cours d'année), sauf cas de force majeure (déménagement, arrêt médical prolongé sur présentation d'un certificat médical sauf cure, etc...)

Ce règlement intérieur a été voté au Conseil d'Administration

Présidente et secrétaire : Martine AUDEFROY

Tél. 06 74 71 79 41

Trésorière : Sandra RICHOUX

Tél. 06 12 91 56 97

Blog : <http://just-for-kicks-77.eklablog.com>

Contact Email : [cldjfk77@gmail.com](mailto:cldjfk77@gmail.com)

A conserver par l'adhérent